

Souveraineté La Solution inc.

Plus ça change, plus c'est pareil

Sans savoir où l'argent est investi, nous ne voyons que le retour d'impôts. Nous ne voyons que le court terme, mais à long terme nous constatons que des REER ce n'est pas avantageux de les retirer si nous avons des revenus. Il ne faut pas ou presque pas avoir de revenus pour les retirer, comme cela nous en retirerons les bienfaits au maximum.

Où le bas blesse, c'est quand nous prenons un ou des REER des syndicats, privant notre gouvernement (nous) de \$498.00 du \$1000.00 et que plus de 40% est investi à l'extérieur du Québec; le capital est non garanti pour les détenteurs, un REER de la Caisse populaire donne un retour d'impôts de près de \$300.00 du \$1000.00 à capital garanti. En contre partie les fonds mutuels établis en sol québécois, ayant leurs sièges sociaux à l'extérieur du Québec, en plus d'avoir le capital des détenteurs non garanti, ils sortent hors du Québec plus de \$200 milliards par année. La Caisse de dépôts et de placements, qui est le bas de laine des québécois, a été créée pour nous donner du social et stimuler l'économie québécoise, est dirigée par un fédéraliste né hors Québec. Sur une récolte de plus de plusieurs milliards seulement au Québec, celle-ci a investi selon un rapport de 2010 plus de 90% hors Québec.

En 1840, lors de l'union des deux Canada, les québécois et québécoises de l'époque, qui avaient trimé dur, fait des sacrifices de toutes sortes, se sont faits exploités pour sauver des sous, ils ont vu la dette du Haut Canada être soustraite de leur économie, et le reste réparti à part égale avec cette population. L'économie restante du Bas Canada qui avait été séparée à part égale avec la population du Haut Canada, fut reprise en 1867 pour inclure la population du Nouveau Brunswick. Et reprise encore en 1871 pour inclure dans les partages la population de la Colombie Britannique.

Solution

Assurez-vous que les REER sont investis à 100% ici: fonds mutuels, syndicats, Caisse de dépôts et de placements.

Adoptons une loi qui ferait en sorte que les dirigeants de la Caisse de dépôts et de placements, soient nés au Québec, soient francophones, bilingues ou pas.

Pour éviter les méfaits des années 1840-1867-1871, qui se perpétuent aujourd'hui, où l'argent (notre économie) profite aux autres hors Québec, débarrassons-nous du fédéral en votant tous unis pour se donner un pays le Québec.

